



Association membre du réseau
France Nature Environnement

Lettre N° 2 – Novembre 2007

Respirations...

*« Camargue, tu m'as enseigné qu'en parcourant
tes vastes solitudes*

On se retrouve mieux que dans le vacarme »

Farfantello. *Li pouemo d'en foro*

La plus grande des raretés, c'est l'espace. L'espace de respiration... Celui où l'on peut se permettre de douter, de se poser, de retrouver le fil de l'horizon vierge et de réaliser que le « vide » naturel existe encore.

Pour nos sociétés de vitesse, d'agitation, d'asphyxie parfois, ces lieux vont prendre de plus en plus de valeur.

Ces espaces de respiration font déjà et vont faire de plus en plus l'objet de convoitises. Aujourd'hui déjà, des sansouïres camarguaises se vendent à plus de 10 000 euros l'hectare ! J'entends encore un agriculteur me dire il y a quelques années : « Les sansouïres, ça vaut rien ! »....

Le risque, notre risque, c'est que cela échappe définitivement au commun des mortels. Qu'on le dépossède totalement à l'unique profit de quelques heureux privilégiés dotés des moyens financiers permettant de se tailler un petit coin de paradis.

Dans ce contexte, nous voyons d'un très bon œil les acquisitions du Conservatoire du Littoral en Camargue. Car elles sont le gage que l'espace de respiration subsiste, devient inaliénable, accessible au public et potentiellement porteur de projets novateurs.

Le Président

Projets IKEA, MASSILIA, 2XL...

L'été 2007 aura été chaud pour la biodiversité du Golfe de Fos.

Plate forme logistique d'IKEA : il y a plus qu'un lézard...

Sur la Crau de la Feuillane, où la société IKEA veut implanter son gigantesque entrepôt, plusieurs dizaines d'espèces protégées ont été trouvées par NACICCA au printemps 2007. Pour ne parler que de la flore, dix espèces protégées ont été repérées, là où l'étude d'impact n'en mentionnait que deux ! IKEA a donc été contraint de revoir sa copie durant l'été. Alors, que propose le nouveau projet ? Il prévoit de déplacer l'entrepôt de quelques dizaines de mètres, ce qui permettrait d'épargner une partie de la zone humide et la flore protégée qu'elle héberge. Il revoit très à la hausse le montant des mesures compensatoires. C'est donc une première victoire pour NACICCA, mais pour autant, cela répond-t-il aux enjeux écologiques identifiés sur le site ? A l'évidence non, et pour deux raisons :

1. Pour actualiser l'étude d'impact, IKEA s'est contenté de reprendre les informations sur la faune et la flore que NACICCA lui avait transmises. Mais celles-ci n'avaient pour but que de révéler l'intérêt écologique du site et en aucun cas de se substituer à une étude d'impact digne de ce nom. En septembre, NACICCA continuait d'ailleurs de trouver de nouvelles espèces protégées, la dernière en date étant le lézard ocellé. Combien faudra-t-il encore en trouver pour que IKEA et les services de l'Etat comprennent qu'une étude d'impact sérieuse s'impose ?
2. Nous demandons que IKEA et le Port Autonome de Marseille envisagent un autre site d'implantation.

Mais IKEA refuse pour l'instant de s'installer ailleurs alors que techniquement cela semble possible. Seulement voilà, ça coûterait plus cher... Les impératifs de rentabilité continuent donc à s'exercer au détriment du respect de la réglementation sur la protection de la nature.



Le montant exact des mesures compensatoires n'est pas encore connu par NACICCA, mais celles-ci auraient été considérablement augmentées, au point de convaincre le Conseil National de Protection de la Nature qui a donné un avis favorable au projet en octobre dernier.

La destruction de la biodiversité ne serait donc qu'une question de pouvoir d'achat !

Plate-forme logistique Massilia : Du béton sur les galets

Toujours sur le site de la Feuillane, le Port Autonome de Marseille a proposé à la société NORPEC d'installer des entrepôts logistiques. Le projet s'appelle, « MASSILIA DISTRILOGIS ». S'il voyait le jour, ce projet serait un nouveau coup dur pour la faune de la Crau. Le site est en effet constitué de coussouls (steppe de Crau) et abrite plusieurs espèces rares et menacées de disparition en France : lézard ocellé, ganga cata, outarde canepetière.... Pressée de voir aboutir son projet, la société NORPEC a soumis à Enquête d'Utilité Publique, en juillet, un dossier dépourvu d'étude d'impact sur la faune et la flore. NACICCA a donc adressé un courrier au commissaire enquêteur et aux services de l'Etat. Ignorant nos inquiétudes, NORPEC a fait une demande officielle de destruction pour deux espèces de plantes protégées, auprès du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP). A notre grand soulagement, la commission flore du CNPN, soutenue par le Ministère de l'Ecologie, a unanimement rendu un avis défavorable au projet. La vigilance reste toutefois de mise, car l'avis du CNPN est uniquement consultatif. NACICCA entend tout mettre en œuvre dans les mois qui viennent pour préserver définitivement ce bout de coussoul des aménagements industriels.

Projet Fos 2 XL (Doublement des capacités des terminaux conteneurs)

Le Port Autonome de Marseille s'est encore distingué, cette fois en menant sur des sansouires et des boisements de tamaris des travaux de terrassement et de défrichage aux mois de mai et juin, c'est-à-dire en pleine saison de nidification. Les fauvelles et les oedichnèmes qui nichaient sur le site ont du apprécier. Dans le même temps, le PAM dit être un « aménageur responsable »...mais alors, s'il ne l'était pas, qu'est ce que ce serait ?

A tout seigneur tout honneur, laissons le mot de la fin au Port Autonome de Marseille : « L'avenir du secteur logistique passe par une volonté de tous les acteurs à s'engager dans un développement durable. L'avenir, qu'il soit économique ou écologique, se prépare aujourd'hui » (Reporter, magazine du Port Autonome de Marseille n°9, octobre 2006)

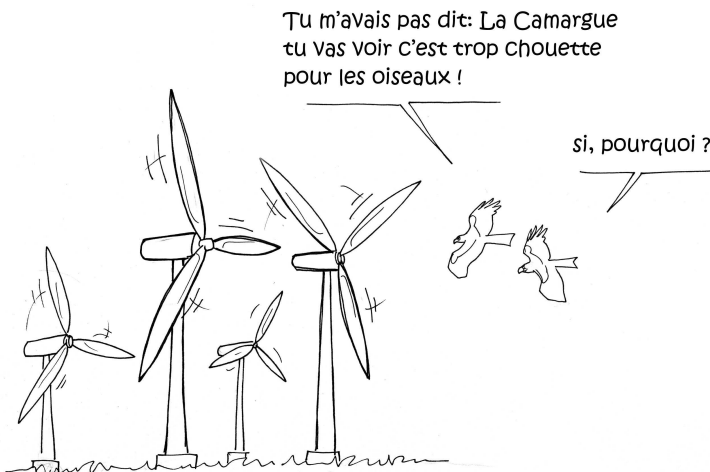
Le vent en poupe !

Neuf Français sur dix sont favorables au développement de l'énergie éolienne. Rien de surprenant à cela puisqu'il s'agit d'une énergie renouvelable et non polluante, bien moins dangereuse que le nucléaire. Cependant, la présence d'un parc éolien dans le milieu naturel n'est pas anodine. En effet, en fonction de son lieu d'implantation et du nombre de machines, il a été constaté à maintes reprises des cas de mortalité d'oiseaux et de chiroptères, de destructions de plantes à forte valeur patrimoniale...

En Camargue, les projets de parcs éoliens méritent donc toute notre attention.

Voilà pourquoi NACICCA a décidé de suivre les divers projets qui fleurissent ici et là autour du PAM (Port Autonome de Marseille) et de son programme OPALE. Celui-ci prévoit la construction de six nouveaux parcs sur

des terrains situés entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer (Ventillon, Tonkin, Feuillane, Fossette, Caban Nord et Caban sud), sur des zones à forte valeur patrimoniale. En relation avec la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), la LPO PACA (Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur) et le GCP (Groupe Chiroptères de Provence), NACICCA réétudie les études d'impacts. L'objectif n'est pas de s'opposer par principe à l'éolien, mais de simplement faire en sorte que ces projets soient plus respectueux de l'environnement (définition des zones d'implantation, développement de mesures de réduction des impacts, etc.) et s'inscrivent réellement dans une politique locale développement durable. En bref, l'éolien oui, mais pas n'importe comment !



Dernière minute : Selon la DIREN, qui aurait demandé, en plus d'une étude d'impact du projet, une étude des effets cumulés d'OPALE, deux des projets (Feuillane et Fossette) seraient abandonnés à ce jour. Les avis sur le projet de Caban Ouest et Ventillon sont négatifs et Tonkin et Caban nord sont en cours d'étude à la DDE. L'avis de l'armée aurait également été négatif sur ces divers projets situés trop près de la base aérienne d'Istres.

Rapport de l' UICN 2007 : la France aux avant-postes d'une extinction de masse

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature tire la sonnette d'alarme à l'occasion de la publication, en septembre dernier, de sa dernière liste rouge des espèces animales et végétales menacées. Le cru 2007 est en effet marqué par une escalade de l'extinction : tous les grands singes, les coraux, les vautours et les dauphins figurent désormais en bonne place sur la liste des espèces en danger.

Au total, pas moins de 12% des oiseaux, 23% des mammifères, 32% des amphibiens, 42% des tortues et 25% des espèces de conifères connus au monde sont menacés d'extinction. La dégradation des milieux, la surexploitation des ressources et l'introduction d'espèces envahissantes apparaissent comme les principales causes de cette catastrophe écologique planétaire. Le sinistre palmarès des pays hébergeant des espèces mondialement menacées

situe la France parmi les 10 premiers à l'échelle mondiale et au 4^{ème} rang à l'échelle européenne, avec respectivement 614 et 124 espèces listées.

Ce résultat accablant s'explique notamment par les points chauds de biodiversité que constituent les collectivités d'outremer et la zone méditerranéenne (un point chaud ou *hot-spot* de biodiversité est une zone géographique qui présente à la fois une diversité et une richesse en espèces élevées, et qui présente des risques d'extinction importants à court terme)

Dans un récent communiqué de presse, le Comité français de l'UICN a souligné la responsabilité majeure de la France dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité mondiale. Il a également annoncé l'établissement d'une liste rouge des espèces menacées à l'échelle du territoire national d'ici 2010.

<http://www.iucnredlist.org/>

Requiem pour le Rhône

A l'heure où l'on parle du Grenelle de l'Environnement, du réchauffement climatique, un drame se dessine à côté de chez nous : la pollution du Rhône par les PCB. Les fleuves sont et continuent d'être utilisés comme des poubelles.

Sur les bords du Rhône, l'exemple le plus visible est la forte présence de macrodéchets. Certains citoyens peu scrupuleux n'hésitent pas à se débarrasser de leurs encombrants sur les berges. Mais une pollution plus insidieuse fait l'actualité. On nous annonce que le Rhône est pollué jusqu'à la mer. La consommation de poissons est désormais interdite. Des doses de PCB (ou Pyralène) cinq à douze fois supérieures aux normes sanitaires européennes ont été relevées, bien que le produit soit interdit à la vente depuis 1987. Il était massivement utilisé depuis les années 30 comme isolant électrique, notamment dans les appareils EDF. Considérés comme des produits toxiques semblables à la dioxine, ils font partie des "douze salopards", ces douze Polluants Organiques Persistants (POP) redoutables en raison de leur durée de vie extrêmement longue.

Effectivement, les PCB sont très toxiques à long terme, notamment pour la faune et pour l'organisme humain. Ils ne sont pas solubles, pas biodégradables et se scotchent sur les sédiments.

Ils s'accumulent dans les tissus adipeux des êtres vivants par bioaccumulation jusqu'à atteindre des concentrations très élevées en haut de la chaîne alimentaire. Ils provoquent une dégradation du système immunitaire, ont des effets sur la reproduction et le développement de cancers.

Aucune solution de traitement n'est connue à l'heure actuelle. Sans oublier l'aspect financier. Le dragage du fleuve n'est pas satisfaisant car il remet les sédiments en suspension. La possibilité de recouvrir les sédiments pollués par des alluvions (pratiqué sur la rivière Hudson aux USA) n'est pas une « vraie solution » car elle ne fait que camoufler le problème. Cependant, des espoirs subsistent avec l'absorption des polluants par des bactéries.

Analyses après analyses, les arrêtés préfectoraux tombent comme des couperets, d'abord au nord de Lyon pour arriver, le 7 août dernier, au département des Bouches-du-Rhône. Et ce n'est certainement pas fini. Des analyses continuent d'être faites sur tout le littoral, de Martigues à Palavas. Qu'en est-il de la Camargue irriguée par les eaux du Rhône ? En effet, cette pollution pourrait être reconnue sur les étangs de Camargue, voire même sur la pêche côtière et celle des coquillages et crustacés.

En fonction des résultats, la situation pourrait être catastrophique pour toute l'économie locale (tourisme, pêche, riziculture, élevage...).

Mais qu'en est-il de l'impact sur la santé des populations quand on sait que les premiers prélèvements détectant du PCB datent de 1985 ? La justice est maintenant saisie, le maire d'Arles ainsi que d'autres communes riveraines du Rhône ont porté plainte contre X pour « pollution des eaux et abandon de déchets dans le Rhône ».

Bien qu'informés depuis 20 ans, les pouvoirs publics ont enfin pris conscience des risques sanitaires et prennent des mesures de précaution. Ils viennent de lancer une enquête approfondie sur l'ensemble du bassin du fleuve, ses affluents et le littoral. Il faudra également expliquer, si l'hypothèse d'une contamination ancienne se confirme, pour quelles raisons elle ressurgit et pourquoi aucune mesure n'a été prise avant 2007...

Toutes les grandes rivières françaises sont certainement polluées à peu près autant que le Rhône souligne le Cémagref, organisme spécialisé dans la gestion de l'eau. Etant donné que les PCB ont été utilisés à une grande échelle, on peut donc s'attendre à en trouver partout.

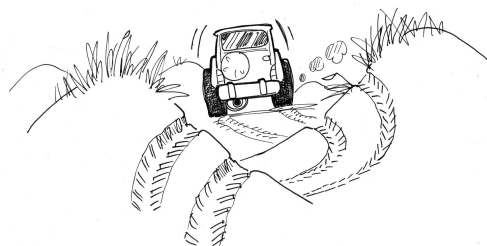
Cette catastrophe écologique semble ainsi dessiner les prémices d'une grave crise environnementale et sanitaire à l'échelle nationale voire européenne.

Raids sur Beauduc

« Sur la plage abandonnée, coquillages et crustacés... »

A Beauduc, la suite est hélas moins poétique. Comme chaque année en hiver, les 4x4 s'en donnent à cœur joie et massacrent les dunes, histoire de vivre quelques sensations fortes. Certains week-ends, on peut ainsi voir passer jusqu'à 20, 30 voire 40 véhicules ! Ce sont parfois des groupes organisés dont les participants payent le droit de venir détruire la nature. Joyeusement, ils descendent effectuer un petit raid sur la plage et saboter tout le travail de préservation effectué. Sans parler de la fréquentation en hausse des quads et autres buggys... Les dunes si fragiles payent un lourd tribut à ces pratiques hors la loi mais régulières. L'association entend alerter les pouvoirs publics afin qu'ils fassent enfin respecter la loi. Elle saura se mobiliser si rien n'est fait.

Les 4X4 aiment la nature,
mais est-ce que la nature aime les 4X4 ?



A Barcarin, la vigilance reste de mise...

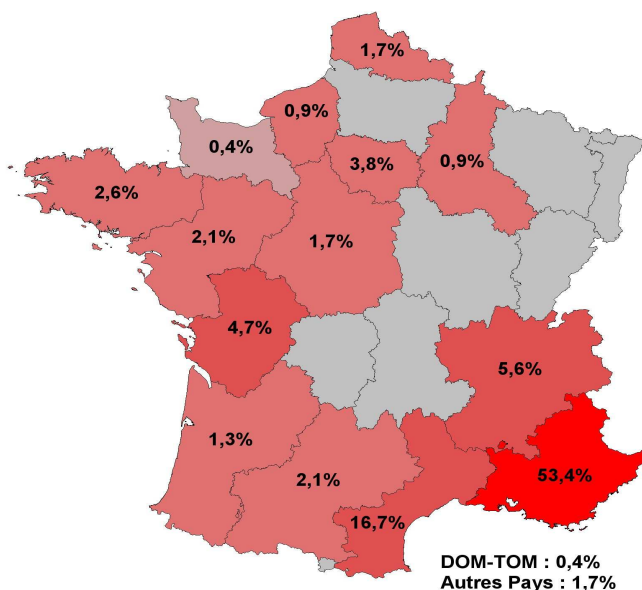
« L'affaire du pont de Barcarin » agite régulièrement le peuple camarguais, principalement en période préélectorale. Et il y en a eu depuis ce jour de 1933 où l'on a inauguré le premier bac de Barcarin ! Les « pour » et les « contre » se partagent l'opinion tandis que la plupart du temps, les projets retournent aux tiroirs. Dernière alerte en date : il y a quelques mois lorsque le Conseil général a lancé une nouvelle enquête en Camargue. Mais nouveauté cette fois : NACICCA s'est emparé du problème. Les arguments avancés (cf. Lettre d'info Nacicca n° 1) et que partagent une majorité de Camarguais, sont toujours clairement définis.

L'association a déjà rencontré Hervé Schiavetti, pour faire le point sur ce dossier et entendre ouvertement la position du maire d'Arles. L' élu s'est montré rassurant, arguant une « étude de plus » comme se doit de le faire le président du Conseil Général, mais rien de plus alarmant que d'habitude en somme. D'autant plus que la fabrication d'un nouveau bac est lancée. Bien entendu pour NACICCA, il ne s'agit pas d'un argument satisfaisant. L'association reste donc très vigilante sur cette affaire, ainsi que le collectif

anti-pont de 1995 qui, rappelons-le, avait rassemblé plus d'une centaine d'associations. Collectif qui ne sommeille que d'un œil et qui se mobilisera à la première étincelle... D'autres entrevues sont prévues avec des élus/ candidats concernés, histoire de faire connaître notre position, de connaître (enfin) les véritables positions des « décideurs » et d'en informer les adhérents.

Toutefois, NACICCA tient à préciser que si sa position est sans équivoque quant au refus d'un viaduc à Barcarin, elle compte toutefois s'investir dans le développement de Salin-de-Giraud. Consciente du potentiel considérable du hameau, l'association estime que l'on peut penser un développement économique alternatif sans poser le pont comme préalable indispensable. Nous rappelons à ce propos que tous les Camarguais et particulièrement les Saliniers qui veulent nous rejoindre pour défendre leur village, dans une perspective de développement durable, sont les bienvenus à NACICCA.

NACICCA, déjà 350 adhérents...



Avec plus de 350 adhésions (dont la moitié dans les Bouches-du-Rhône) enregistrées en moins de six mois, NACICCA démontre son attractivité et l'intérêt que déclenchent les sujets que l'association veut traiter. NACICCA refuse toute subvention publique pour garder en toute circonstance sa liberté de parole... Elle trouve donc sa force dans le nombre de membres qu'elle représente.

Alors adhérez et faites adhérer à NACICCA !!!!

Contact : nacicca@no-log.org
www.nacicca.org

Les tamaris bicolores

Un côté vert, un côté jaune. De nombreuses haies de tamaris en Camargue, dans le Gard et dans les Bouches-du-Rhône présentaient ce panel de couleur cet été. En cause, des traitements herbicides réalisés dans les rizières, souvent surdosés, dans le but de lutter contre des phénomènes de résistance de certaines plantes envahissantes du riz. C'est bien connu, pour lutter contre les résistances, on augmente les doses !! Un cercle infernal qui met à mal l'arbre emblématique de Camargue et qui accentue la dissémination de produits qui peuvent altérer la reproduction des plantes.

Les orchidées de Salonique toujours en sursis....

Les interventions des différentes associations de protection de la nature auprès de la commune du Grau-du-Roi et des services de l'Etat ont porté leurs fruits. En effet, les travaux d'aménagement prévus par la délibération municipale du 29 mars dernier n'ont pas été réalisés cet été comme prévu (cf. Lettre d'info Nacicca n°1).

Les services de l'Etat ont rappelé à la commune ses devoirs vis-à-vis de la conservation de la biodiversité et de la présence de plusieurs espèces végétales protégées (dont la plus importante

station du littoral méditerranéen de l'orchidée *Spiranthe d'été*). Le procureur de la République de Nîmes s'est intéressé à l'affaire et a souhaité avoir des informations complémentaires...

Si le parking et les autres aménagements prévus en lien avec le camping municipal n'ont pas été réalisés jusqu'à présent, la situation n'a malheureusement pas évolué sur le fond et la parcelle n'est toujours pas protégée, ni gérée.

A notre connaissance, aucune nouvelle délibération n'a été votée à ce jour par la commune et la

parcelle de terrain est donc toujours menacée de destruction.

NACICCA demande donc à la commune de modifier son Plan d'Occupation des Sols en vue de permettre un déclassement du site, actuellement aménageable, et de le convertir en « zone naturelle ». D'autre part, au regard des risques de fermeture du milieu par les broussailles, il paraît urgent de mettre en place une gestion Conservatoire des Habitats et des Espèces Patrimoniales du site dans l'objectif de maintenir cette biodiversité dans un bon état.


Chalutage sur le littoral : Ouvrez l'œil !

La première lettre de pêcheurs locaux se plaignant auprès des autorités de l'entrée des chalutiers dans le golfe de Beauduc date de 1967. Que de chemin parcouru me direz vous....

Malgré la mobilisation de certains élus, notamment le maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, et la prise de conscience récente du parquet de Tarascon, les infractions continuent quasi quotidiennement, menant à mal les fonds du littoral Camarguais.

NACICCA veut se saisir de ce dossier sensible et complexe. D'un côté en étudiant les possibilités de recours au niveau européen, d'un autre en continuant de noter les observations d'infractions. Nous appelons donc tous nos adhérents et sympathisants régulièrement présents en mer ou sur le littoral à nous signaler la présence de chalutiers en notant la date, l'heure, le lieu et si possible l'immatriculation du bateau.

*Laissez vos informations
par email à
nacicca@no-log.org*



REJOIGNEZ L'ASSOCIATION

NACICCA

Nature et Citoyenneté Crau Camargue

Adhésion individuelle annuelle	10 Euros
Adhésion familiale annuelle	15 Euros
Don libre :	

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «NACICCA»

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Autres prénoms (si adhésion familiale):

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Pays : Tel :

E.mail :

Bulletin à compléter et retourner à :

NACICCA
Maison de la Vie Associative
3 bd des lices
13200 Arles